

## Ma demande peut être considérée comme prioritaire si :

Si je remplis certaines **conditions**, ma demande peut être considérée comme **prioritaire**.  
Être prioritaire n'assure pas l'attribution d'un logement dans l'immédiat mais permet de prioriser les demandes les unes par rapport aux autres.



Bénéficiaire d'une décision favorable de la commission DALO



Problèmes familiaux / personnels



Problèmes liés au logement (habitat indigne...)



Problèmes financiers/reprise d'activité



Problèmes de santé



Des justificatifs sont nécessaires ⇒ Je me renseigne afin de vérifier si ma demande est prioritaire

## Qui décide de l'attribution des logements locatifs sociaux ?

Les **BAILLEURS SOCIAUX** sont **propriétaires** des logements sociaux du territoire.

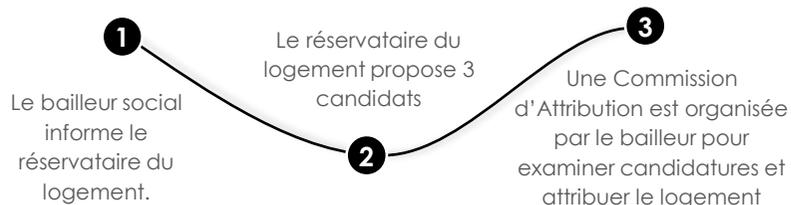


Ils font appel à différents **FINANCEURS** (Etat, communes, Action Logement...) pour soutenir leurs projets de construction de logements sociaux.

En contrepartie, chaque financeur dispose d'un volume de logements réservés parmi les logements des bailleurs pour lesquels il choisira les candidats.

Ces financeurs sont appelés **RÉSERVATAIRES** et les logements réservés constituent leur **CONTINGENT**.

Lorsqu'un logement social se libère :



Si je suis salarié d'une entreprise de plus de 50 salariés, je peux m'adresser à Action Logement : <https://al-in.fr>

## Coordonnées des services logement des communes du territoire :

**Aigremont :**  
01 39 65 38 16

**Bezons :**  
01 79 87 62 50

**Carrières-sur-Seine :**  
01 30 86 89 48

**Chambourcy :**  
01 39 22 31 34

**Chatou :**  
01 34 80 46 18

**Croissy-sur-Seine :**  
01 30 09 31 00

**Houilles :**  
01 30 86 32 70

**L'Étang-la-Ville :**  
01 39 58 80 04

**Le Mesnil-le-Roi :**  
01 34 93 26 00

**Le Pecq :**  
01 30 61 21 21

**Le Port-Marly :**  
01 39 17 31 50

**Le Vésinet :**  
01 39 76 07 23

**Louvenciennes :**  
01 30 82 13 29

**Maisons-Laffitte :**  
01 34 93 85 11

**Mareil-Marly :**  
01 39 17 14 90

**Marly-le-Roi :**  
01 30 61 60 86

**Montesson :**  
01 30 15 39 39

**Saint-Germain-en-Laye :**  
01 30 87 20 04

**Sartrouville :**  
01 30 86 84 32



# LOGEMENT SOCIAL

## VOTRE DEMANDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Saint Germain  
boclesdeseine  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

## Je peux demander un logement social si :



Je suis français ou réside sur le territoire français de façon régulière



Je fais du logement social ma résidence principale



Je dispose de ressources inférieures à un montant défini réglementairement, qui est fonction notamment de ma composition familiale

A noter : selon mes revenus et ma composition familiale, je peux accéder à différentes catégories de logements locatifs sociaux

Saint Germain  
boclesdeseine  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

# Du dépôt de la demande à l'attribution d'un logement

**Cas particulier d'Action Logement** : si je suis salarié d'une entreprise de plus de 50 salariés, je peux m'adresser à Action Logement. Le processus est légèrement différent : <https://al-in.fr>

# 1

## DEPÔT ET ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE

### J'enregistre ma demande



En ligne : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Assistance téléphonique : 0806 000 113

ou

Je remplis le formulaire papier **Cerfa 1406903\*04** disponible en mairie, auprès des bailleurs ou sur internet.



Je dépose ma demande dans un guichet enregistreur (services logements des communes, agence des bailleurs) avec la **photocopie recto / verso de ma pièce d'identité** / de mon titre de séjour.

A noter :

Je pense à renseigner mon **numéro de sécurité sociale** ainsi que celui de mes cotitulaires.

je n'oublie pas d'indiquer mon **revenu fiscal de référence**. Je peux le trouver sur mon dernier avis d'imposition.

| Vos références   |                     |
|--|---------------------|
| <b>Pour accéder à votre espace Particulier</b>           |                     |
| <b>Numéro fiscal :</b>                                   |                     |
| Déclarant 1 :  | 00 01 123 456 789 C |
| Déclarant 2 :  | 07 01 987 654 321 C |
| <b>N° de déclarant en ligne - voir votre déclaration</b> |                     |
| <b>Revenu fiscal de référence :</b> 43 060               |                     |
| Référence de l'avis : 15 76 0123456 78                   |                     |
| Numéro FIP : 761 51 12 1234567890 A                      |                     |
| Numéro de rôle : 011 A                                   |                     |
| Date d'établissement : 10/06/2015                        |                     |
| Date de mise en recouvrement : 31/07/2015                |                     |

Pour disposer d'informations sur le parc de logements et les délais d'attente, je peux consulter le lien suivant : <http://www.saintgermainbouclesdeseine.fr/se-logger/>

# 2

## TRAITEMENT DE LA DEMANDE



Je reçois (par courrier ou mail) un **numéro unique d'enregistrement** que je conserve, car il me sera demandé dans mes relations avec les organismes de logement social.

A noter : le numéro unique garantit mon inscription en tant que demandeur de logement social et certifie la date de la demande



Ma demande est consultable par tous les organismes de logement social et tous les réservataires.

Elle a une **validité d'une année**.

⇒ je pense à renouveler ma demande chaque année avant sa date anniversaire pour qu'elle reste active !

A noter : dans le mois suivant l'enregistrement de ma demande, je peux solliciter un **entretien personnalisé** au service logement de la mairie où je souhaite résider, afin d'apporter des précisions à mon dossier.



Si ma situation change (revenus, composition familiale), **je modifie ma demande de logement social sur le site du SNE ou à la mairie pour qu'on me propose un logement adapté**.

# 3

## ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT



Je suis contacté par un bailleur ou un réservataire lorsqu'il a un logement adapté à me proposer, en fonction de ma situation (composition familiale, niveau de ressources, rapprochement du lieu de travail, conditions de logement actuelles...)



Je complète mon dossier avec les documents demandés et en respectant les délais impartis.

A noter : 3 candidats sont proposés à la Commission d'Attribution pour chaque logement disponible.



La Commission d'Attribution se réunit : **Elle classe les 3 candidats par ordre de priorité**

Si je suis n°1, je reçois un courrier pour visiter le logement - certains bailleurs font visiter le logement aux candidats avant la Commission d'Attribution (CAL).



Si le logement me convient, le bail est signé



Si le logement ne me convient pas (refus motivé et valable), l'information est notée dans mon dossier qui reste actif, pour l'ensemble des bailleurs sociaux et réservataires jusqu'à sa date de renouvellement et la proposition est faite au candidat suivant.